



ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de reception):
..... 09 / 01 / 2015

ពេលវេលា (Time/Heure): 14:00

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកឯកសារ/Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: Sann Rada

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

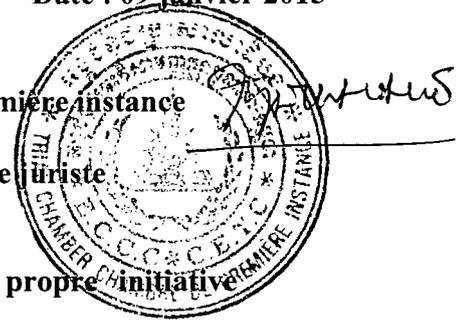
Date : 09 janvier 2015

À : Toutes les parties au dossier n° 002

DE : M. le Juge Nil Nonn, Président de la Chambre de première instance

Copie : Tous les juges de la Chambre de première instance ; le juriste hors-classe de la Chambre de première instance

OBJET : La Chambre de première instance verse de sa propre initiative un nouveau document au dossier



1. Dans le livre de Ben Kiernan, intitulé « Le génocide au Cambodge, 1975-1979 : race idéologie et pouvoir », est cité en référence un « Rapport sur le voyage du professeur anglais et des journalistes américains » (Doc. n° E3/1593, p. 685, note 23). Le 3 octobre 2014, la Chambre de première instance a enjoint à l'Unité d'appui aux témoins et aux experts d'obtenir auprès de M. Kiernan une copie de ce document. Le 23 octobre 2014, M. Kiernan a fourni une copie scannée de photographies du document original. Il a précisé avoir obtenu les photographies de ce document de M. KHIEU Kanharith, de Phnom Penh, vers 1990. Le document original en khmer a été traduit vers l'anglais et le français par l'Unité d'interprétation et de traduction.

2. La Chambre de première instance considère que ce document remplit à première vue les critères de pertinence, de fiabilité et d'authenticité énoncés à la règle 87 3) du Règlement intérieur, et qu'il est de nature à conduire à la manifestation de la vérité. Par conséquent, la Chambre verse ce document au dossier, en application de la règle 87 4) du Règlement intérieur.